

parce qu'ils étaient proposés par le gouvernement qu'ils appuyaient, et ils ne pouvaient rien dire contre.

Là encore, comme je suis objectif et impartial, je ne veux pas reprocher aux sénateurs libéraux tous les maux du Canada. Les Communes, le gouvernement actuel et son prédécesseur ont tous leurs torts. Tout comme les premiers ministres et les assemblées législatives des provinces. Au lieu de parler de réforme du Sénat, il faudrait envisager selon moi de réformer le Parlement tout entier. De nombreuses réformes s'imposent non seulement aux Communes, mais aussi dans le partage des responsabilités, la répartition des pouvoirs. Nous devrions examiner cette question.

Il a été proposé de réexaminer la séparation des pouvoirs: le premier ministre serait élu séparément, il ne serait pas présent aux Communes et il n'aurait pas de comptes à lui rendre. Selon moi, l'état d'esprit des électeurs est tel, en ce moment, qu'il faut étudier cette idée.

● (1600)

Honorables sénateurs, c'est bien de formuler des résolutions. Sauf erreur, c'est le procureur général de la Colombie-Britannique qui a dit que les résolutions adoptées lors de la conférence de Vancouver étaient «floues»; je pense que celui-ci s'est montré très poli en employant ce terme pour décrire les résolutions. Comme l'a dit le sénateur Grimard, pour parler de réforme du Sénat de façon intelligente, il faut savoir quels sont les pouvoirs du Sénat. Combien de membres la nouvelle Chambre comptera-t-elle? De quelle façon les sénateurs seront-ils élus?

Je me souviens qu'il y a plusieurs années, le sénateur Roblin et moi-même avions discuté de l'élection des sénateurs. Nous étions en désaccord sur le mode d'élection. À mon avis, si nous tenons des élections, nous élisons un sénateur. Il ne faut pas se contenter de vouloir un Sénat élu sans tenir d'élections. Il faut tenir des élections et je ne voudrais pas que le débat se transforme en un exercice visant à essayer de trouver une façon d'éviter la tenue d'élections.

Le sénateur Molgat a mentionné plus tôt que le débat sur la réforme du Sénat a commencé immédiatement après la Confédération. C'est juste, mais la notion d'un Sénat élu dans le cadre d'élections, a gagné du terrain ces dernières années, alors que les médias ont fait valoir au public l'idée que le Sénat devrait jouer un rôle plus actif et s'inspirer de la formule américaine.

En août dernier, j'ai assisté à la rencontre de l'Association des parlementaires du Commonwealth, à Victoria, en Colombie-Britannique. Un grand nombre des délégués présents à cet événement ont été surpris de constater jusqu'à quel point le système présidentiel américain était déjà intégré à notre système parlementaire britannique. Je ne suis pas convaincu que nous pouvons continuer à modifier ainsi le système parlementaire britannique sans devoir s'arrêter pour examiner toute la question et décider de la forme de gouvernement que nous voulons avoir dans l'avenir.

L'humeur du public est actuellement comparable à celle de quelqu'un qui vient tout juste de recevoir son compte de carte de crédit après Noël et qui a décidé de ne plus dépenser avant d'avoir mis de l'ordre dans ses finances. Le public se préoccupe du déficit et de la dette, et il cherche des façons d'envoyer un message très clair au Parlement, ce qui inclut la Chambre des

communes. On parle aussi de circonscriptions qui auraient le pouvoir de rappeler leur député si celui-ci n'exprimait pas l'opinion de ses électeurs au Parlement. Certains estiment que si un député ne continue pas d'avoir un cordon ombilical politique, il ne s'acquitte pas de son mandat. Je pense que cette impression ne va pas se dissiper, mais qu'elle va plutôt se répandre. J'insiste encore une fois pour dire que nous devons examiner très attentivement tout le contexte, non seulement le Sénat comme tel, mais tout le système politique au Canada.

La dernière Constitution a été adoptée en 1982. Il y a dix ans, nous assistions aux cérémonies sur la colline, lorsque Sa Majesté la Reine a signé la Constitution. Dix années plus tard, nous sommes encore dans un état d'agitation.

Cette fois-ci prenons le temps qu'il faut pour faire les choses correctement. Il est relativement facile de rédiger une Constitution à deux heures du matin avec deux ou trois bouteilles de scotch. Les problèmes sont alors beaucoup plus faciles à régler. Ce qui est malheureux, c'est que ce sont les absents à cette réunion qui se sont réveillés avec un mal de bloc, plutôt que Roy Romanoff et ses amis.

La volonté de se doter d'un Sénat élu est devenue plus grande après que le gouvernement Trudeau a créé le Programme énergétique national. Le premier ministre Lougheed de l'Alberta était l'un des plus chauds partisans de cette formule. Toutefois, celui-ci s'occupait en même temps protéger ses intérêts en disant que seul le premier ministre Lougheed parlait pour l'Alberta. Je reconnaissais que celui-ci était un porte-parole très compétent et je suis certain que la grande majorité des Canadiens le respectaient. Toutefois, on peut se demander ce qu'il attendait d'un Sénat élu si seul le premier ministre de l'Alberta s'exprimait au nom de cette province.

La formule fondée sur les régions est devenue populaire auprès de ceux qui veulent un Sénat élu. D'aucuns ont fait valoir que si l'Ouest avait un plus grand nombre de représentants au sein d'un Sénat élu, ce Sénat pourrait faire des miracles; je suis même tenté de dire qu'il pourrait faire des miracles miraculeux. À l'heure actuelle, les quatre provinces de l'Ouest comptent 24 p. 100 des membres de cette Chambre. Ces provinces sont aussi représentées par 86 députés, soit 30 p. 100 du nombre total de députés à la Chambre des communes. Les gens de l'Ouest adorent se plaindre. J'y vais souvent pour rendre visite à des membres de ma famille et je constate que même eux disent maintenant que l'Ouest est isolé et souffre d'une infériorité numérique.

Comparons la représentation des quatre régions. J'ai déjà dit que l'Ouest était représenté par 30 p. 100 des députés élus à la Chambre des communes. L'Ontario compte 99 députés, soit environ 34 p. 100 du total. Il s'agit d'une différence de 4 p. 100. Je pense que le Québec a déjà entendu d'autres régions dire qu'il dominait le Canada. Celle-ci compte 75 députés, soit 25 p. 100 du total à la Chambre des communes. Quant à la région de l'Atlantique, elle est représentée par 32 députés, soit 11 p. 100 du total des élus à la Chambre. Les plaintes incessantes des gens de l'Ouest au sujet de leur représentation ne résistent pas à un examen serré. En tant que représentant des provinces atlantiques, je souhaite simplement, que ma région ait une représentation égale à 30 p. 100 des députés de la Chambre des communes. L'Ouest peut toujours s'associer à une autre région pour exercer une plus grande influence à la